

## ESSAIS ENCADRÉS EN ENTREPRISES LANDAISES : RETOUR D'EXPÉRIENCES



**Mme Lauriane BALLET** – Infirmière en Santé Travail – Service de Santé au Travail des Landes – Saint-Pierre-du-Mont

**Mme Stéphanie BALLET** – Infirmière en Santé Travail – Service de Santé au Travail des Landes – Saint-Pierre-du-Mont

**Dr Marie-Hélène HEMMER** – Médecin du travail – Service de Santé au Travail des Landes – Saint-Pierre-du-Mont

**Mme Floriane MONTAIGNE** – Ergonome – Service de Santé au Travail des Landes – Saint-Pierre-du-Mont

### Introduction / Objectifs :

L'essai encadré pendant l'arrêt de travail, pris en charge par l'Assurance Maladie, s'inscrit dans un objectif de retour à l'emploi. Il permet de tester la compatibilité des capacités restantes du salarié avec un poste de travail. Depuis 2019, le SST des Landes applique ce type d'essai à l'échelle départementale, dans le cadre d'une action innovante au retour à l'emploi.

### Méthodologie :

Après accord du salarié, de l'entreprise et de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle de la CPAM, de son service médical et social, le médecin du travail en charge du suivi du salarié sollicite son équipe pluridisciplinaire, dont l'ergonome et les infirmières. Le recours à la présence d'un l'ergonome du SAMETH est aussi possible. L'essai sur site se déroule sur trois jours maxima, avec l'encadrement de travail et l'employeur, et avec l'équipe pluridisciplinaire. L'étude de poste analyse les conditions de travail en relation avec les capacités restantes du salarié et les risques inhérents à l'entreprise. Des fiches d'évaluation des contraintes sur le poste sont rédigées, partagées par les intervenants et le salarié.

### Résultats :

Plusieurs essais encadrés ont été mis en place dans les Landes, accueillis avec intérêt et bienveillance par les entreprises. L'équipe pluridisciplinaire a progressé dans sa façon d'analyser un poste de travail. Les aménagements de poste matériels et organisationnels prescrits à l'issue ont été acceptés voire devancés par les employeurs.

### Discussion en rapport avec l'objectif :

Les modalités des essais encadrés sont plurielles et perfectibles. Les objectifs peuvent avoir des ambitions et des particularités différentes : de la « simple » exploration des possibilités de retour au poste à l'étude de différents postes de reclassement, ... Lors d'une évaluation sur site pour un aménagement, l'étude du poste se doit d'être minutieuse et mobilise l'équipe plusieurs jours.

L'adhésion du salarié à cet essai est complexe, partagé entre le désir de retourner au travail et la mise en lumière de ses difficultés (handicap, ...) et de ses manières de travailler, le travail réel étant parfois en marge du travail prescrit. L'employeur doit également adapter ses exigences au poste et les mettre en lien avec ses propres objectifs de productivité.

### Conclusion :

Au cours de ces essais, le salarié est réengagé vers le travail pendant son arrêt, en le rendant moteur de sa future reprise, comme son employeur. Mais son retour sur un poste aménagé n'est pas toujours acquis. Un soutien psychologique lors de cet essai semble nécessaire.

Tous les acteurs ont eu une meilleure connaissance de leurs missions et de leurs capacités à les améliorer. Salarié et employeur ont eu une meilleure vision des actions possibles du Service de Santé au travail. L'extension de ces essais est cependant soumise à la sensibilisation des entreprises à ce nouveau type d'actions en milieu de travail.



Pour contacter l'auteur : [mh.hemmer@santetravail40.fr](mailto:mh.hemmer@santetravail40.fr)